|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG GROW – Direction I - Unite 1 |
| Numéro de poste Sysper: | Click or tap here to enter text. |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Madalina Ivanica [madalina.ivanica@ec.europa.eu](mailto:madalina.ivanica@ec.europa.eu)  Q3 trimestre 2024  1 année  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La mission de l'unité I.1 (Industries à forte intensité énergétique et matières premières) est de soutenir la compétitivité industrielle durable de l'UE, conformément au Green Deal européen et à la stratégie de politique industrielle de l'UE. L'unité est en charge des écosystèmes des industries énergivores et des matières premières, la chaîne de valeur des matériaux, qui sont tous essentiels pour maîtriser la transition verte et maintenir la résilience industrielle. Nous dirigeons la politique des matières premières au sein de la Commission. Les matières premières sont essentielles à la transition verte et numérique de l’UE. En raison des perturbations croissantes de la chaîne d’approvisionnement et des changements géopolitiques, le Le Conseil européen a chargé la Commission de prendre des mesures plus ambitieuses pour réduire la dépendance stratégique de l’UE à l’égard des matières premières critiques. La loi sur les matières premières critiques est entrée en vigueur en mai 2024.

L'unité élabore et met en œuvre la politique de l'UE relative aux industries à forte intensité énergétique, notamment l'acier, les métaux non ferreux, le verre, la céramique, le ciment et les engrais. Il collabore avec les parties prenantes concernées et cherche à garantir un cadre politique européen coordonné qui permette aux la décarbonation, la modernisation et la compétitivité de ces secteurs et l’investissement dans la double transition, conformément aux objectifs politiques de l’UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste d'agent de politique qui fera partie de notre équipe des industries à forte intensité énergétique (IIE) :

* Soutenir l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques de l'UE dans le domaine des IIE ;
* Mener une analyse politique et économique des différents aspects liés aux IIE, en

particulier la compétitivité industrielle de l'UE ;

* Jouer un rôle actif dans la collecte de données pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
* Préparer des documents de politique, des documents de réflexion, des discours, des

briefings et des rapports liés au domaine de responsabilité ;

* Représenter, travailler en étroite collaboration et coopérer avec un large éventail de

services de la Commission (CLIMA, ENER, ENV, TRADE, COMP, SEAE et DG

externes, DEFIS, RTD et JRC, entre autres).

* S'engager avec les acteurs concernés dans divers écosystèmes industriels, y compris les parties prenantes externes, les institutions et les pays tiers.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

* diplôme universitaire ou
* une formation professionnelle ou une expérience professionnelle équivalente

dans le(s) domaine(s) : Economie, Ingénierie, Droit, Relations Internationales

Expérience professionnelle

* Expérience et connaissance pertinentes de la politique industrielle et de la compétitivité de l'UE ;
* Expérience et connaissance pertinentes des politiques de l'UE et des États membres ayant un impact sur les industries à forte intensité énergétique ;
* Connaissance des instruments et programmes financiers pour soutenir la transition verte et numérique de l'UE ;
* Une connaissance technique des processus de production et des chaînes de valeur des industries à forte intensité énergétique serait un atout ;
* La connaissance des programmes de recherche et d'innovation pertinents pour la décarbonation industrielle serait un atout ;
* Expérience pertinente en gestion de projet, incluant la gestion budgétaire ;
* Connaissance du cadre institutionnel et du processus décisionnel de l'UE.

Langue(s) nécessaire(s) à l'exercice des fonctions

Anglais

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **Décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 fixant les règles relatives au détachement auprès de la Commission des experts nationaux et des experts nationaux en formation professionnelle (Décision SNE).

Aux termes de la Décision SNE, vous devez remplir les critères d’éligibilité suivants **à la** **date de début** du détachement :

* Expérience professionnelle : au moins trois années d'expériences professionnelles dans des fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de contrôle équivalentes à celles du groupe de fonctions AD.
* Ancienneté : avoir travaillé au moins une année complète (12 mois) chez votre employeur actuel à titre permanent ou contractuel.
* Employeur : doit être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG) ; À titre exceptionnel et suite à une dérogation spécifique, la Commission peut accepter les candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple une agence ou un institut de réglementation), une université ou un institut de recherche indépendant.
* Compétences linguistiques : connaissance approfondie d'une des langues de l'UE et connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'UE dans la mesure nécessaire à l'exercice des fonctions. Si vous venez d'un pays tiers, vous devez justifier d'une connaissance approfondie de la langue de l'UE nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)